

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI

À sa séance ordinaire qui se tiendra le **16 juin 2026 à 12h dans la salle des délibérations située au 201, rue Racine Est, Chicoutimi**, le conseil d'arrondissement de Chicoutimi statuera sur les demandes de dérogation suivantes :

6361, rue Lapointe, Laterrière – DM-5994 (id-18807) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage isolé menant la superficie totale des bâtiments accessoires à 119 mètres carrés, dépassant la superficie totale du bâtiment principal de 88,1 mètres carrés, sur un immeuble situé au 6361, rue Lapointe, Laterrière.

397, rue Malraux, Chicoutimi - DM-6107 (id-19115) demande une dérogation mineure visant à autoriser pour le lot 4 365 868 du cadastre du Québec, une superficie minimale de 278,7 mètres carrés au lieu de 360,0 mètres carrés, une largeur minimale de 9,14 mètres au lieu de 12,00 mètres et un bâtiment principal avec une marge latérale minimale de 1,48 mètre au lieu de 4,00 mètres, sur un immeuble situé au 397, rue Malraux, Chicoutimi.

395, rue Malraux, Chicoutimi - DM-6123 (id-19141) demande une dérogation mineure visant à autoriser pour le lot 4 365 869 du cadastre du Québec, une superficie minimale de 278,7 mètres carrés au lieu de 360,0 mètres carrés, une largeur minimale de 9,14 mètres au lieu de 12,00 mètres et un bâtiment principal avec une marge latérale minimale de 1,47 mètre au lieu de 4,00 mètres, sur un immeuble situé au 395, rue Malraux, Chicoutimi.

2594, rang Sainte-Famille, Chicoutimi – DM-6153 (id-19230) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage détaché ayant une superficie constructible de 260,73 mètres carrés au lieu de 101,90 mètres carrés, avec deux (2) étages au lieu d'un (1) seul, avec un escalier intérieur donnant ainsi accès au deuxième étage, des combles d'une hauteur projetée de 3,57 mètres au lieu de 1,80 mètre, une hauteur totale de 7,73 mètres au lieu de 6,00 mètres, une hauteur totale de 7,73 mètres excédant ainsi la hauteur du bâtiment principal de 2,35 mètres.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à ces demandes.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 28 mai 2026

L'assistant-greffier de la Ville,

MARC-ANDRÉ GAGNON